

**VITRINES DE DÉMONSTRATION D'UNE RÉGIE À MOINDRES RISQUES DANS LA FRAISE D'ÉTÉ ET
LA FRAISE D'AUTOMNE DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC**

22-005-PAD-APFFQ

DURÉE DU PROJET : 01-2022 – 12-2024

RAPPORT D'ÉTAPE

Réalisé par :

Julien Brière¹, agr., Roxane Pusnel¹, biol. M.Sc., Pierre Lafontaine¹, agr. Ph.D et
Jennifer Crawford²

¹Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière

²Association des producteurs de fraises et framboises du Québec

Février 2023

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

VITRINES DE DÉMONSTRATION D'UNE RÉGIE À MOINDRES RISQUES DANS LA FRAISE D'ÉTÉ ET LA FRAISE D'AUTOMNE DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC

22-005-PAD-APFFQ

RÉSUMÉ ET OBJECTIFS DU PROJET

La fraise occupe une place importante dans le paysage horticole québécois. Le Québec est la principale province productrice de fraises au Canada. La culture doit faire face à de nombreux ravageurs et nécessite donc une gestion de ces ravageurs qui impliquent plusieurs applications de pesticides. Des techniques de gestion intégrée de plusieurs de ces ravageurs, éprouvées ou très prometteuses, sont disponibles. Cependant elles sont encore peu utilisées par les producteurs. Or, l'utilisation de ces nouvelles façons de faire peuvent permettre de réduire les risques associés à l'utilisation des pesticides.

L'objectif général du présent projet d'une durée de 3 ans est de réaliser des vitrines de démonstration de régie à moindres risques dans la fraise d'été et la fraise d'automne sur des nouveaux sites dans plusieurs régions du Québec. Il vise également à offrir un accompagnement spécialisé auprès des clubs-conseils et des producteurs qui veulent réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement. Ainsi, le projet vise à faire connaître aux entreprises horticoles qui cultivent la fraise d'été ou la fraise d'automne, des techniques de gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) permettant de réduire les risques associés à l'usage des pesticides dans le but d'accroître l'adoption de ces techniques.

Pour atteindre ces objectifs, cinq sites de démonstration ont été conduits durant la saison 2022, dans cinq entreprises horticoles qui cultivent la fraise à jours neutres ou la fraise d'été dans les régions des Laurentides, de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et du Bas-Saint-Laurent.

BILAN DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE EN COURS

Cinq sites ont été implantés en 2022, soient :

- Ferme Onésime Pouliot (Club-conseil RLIO), Capitale-Nationale, fraise à jours neutres
- Fraisière Michel Perreault (Club-conseil RLIB), Chaudière-Appalaches, fraise à jours neutres
- Au pays des petits fruits (Club-conseil Profit-eau-sol), Laurentides, fraise d'été
- Potager Mont-Rouge (Club-conseil Dura-Club), Montérégie, fraise d'été
- Pommes de terre Bérubé Inc. (Club-conseil Pousse-Vert), Bas St-Laurent, fraise d'été

Pour chaque région, les techniques de lutte à moindres risques ont été établies lors d'une réunion de pré-saison avec le producteur, l'équipe du CIEL, les conseillers du MAPAQ et des clubs associés. Il est important de noter qu'aucune contrainte n'est imposée au producteur. Les décisions de stratégies et les décisions d'interventions au fil de la saison se prennent en consensus avec le producteur qui demeure maître de la décision. Ainsi, des méthodes d'interventions phytosanitaires ont été choisies pour les insectes, acariens, et maladies qui touchent le plus le type de production de fraise et la région ciblée. Soit pour les fraises à jours neutres : tétranyque à deux points, punaise terne et drosophile à ailes tachetées; blanc, moisissure grise et anthracnose et pour les fraises d'été : punaise terne, anthonome et puceron; blanc, moisissure grise et taches foliaires. Bien entendu, la même approche est appliquée pour tous les insectes et maladies rencontrés. Sur chaque site, un même champ a été divisé en deux, une partie pour la vitrine et une autre pour la régie conventionnelle. Les prises de données ont été similaires dans les deux parties, autant au niveau du dépistage que des récoltes.

Au niveau des fongicides, pour la partie vitrine, la stratégie générale choisie était d'alterner les produits à faibles risques (incluant les biopesticides et les pesticides bio) avec des produits conventionnels, contrairement à la régie conventionnelle où les produits suivaient la régie habituelle du producteur. Une station météo était installée sur chaque site afin d'utiliser les modèles prévisionnels pour l'anthracnose et la moisissure grise.

Au niveau des insecticides, pour la partie vitrine, la stratégie générale choisie était, lorsque possible, de se fier aux seuils d'interventions avant de planifier un traitement et de prioriser l'utilisation d'insecticides avec des indices de risque plus faibles que ceux normalement utilisés par le producteur. Au niveau des herbicides, pour la partie vitrine, la stratégie était de conserver les mêmes pratiques normalement utilisées par le producteur puisqu'aucune alternative efficace n'est disponible pour diminuer les risques associés à l'utilisation des herbicides.

En conclusion de cette année, sur les cinq sites, la majorité des producteurs ont été satisfaits des résultats obtenus par la vitrine de régie à moindres risques. Les rendements et la qualité des fruits ont, en général, été bons et similaires à ceux obtenus habituellement par les producteurs. Nous avons observé des diminutions importantes des IRS et IRE sur les différents sites avec une réduction de 12 à 83 % des IRS et 34 à 61 % des IRE pour les sites en fraise d'été et de 15 à 39 % des IRS et 22 à 30 % des IRE pour les sites en fraise d'automne. Ces résultats sont encourageants pour une première année sur de nouveaux sites. Les réductions devraient même être plus importantes à mesure que les différents sites se feront la main et prendront confiance envers les stratégies à moindres risques. De plus, davantage d'activités de diffusion seront réalisées en 2023 et un 6^e site en fraise d'automne sera ajouté. Le projet permettra donc d'atteindre les objectifs poursuivis et de produire les retombées anticipées. L'état d'avancement de la réalisation du projet a également respecté le plan de travail initial pour la période ciblée.

BILAN DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE EN COURS

Tableau 1 : Bilan des réalisations au 31 mars de l'année en cours

N°	Initiative, activité ou livrable	Description de l'initiative, de l'activité ou du livrable	État d'avancement	Indicateurs et cibles
1	Sélection des sites et conclusion des ententes		Réalisé	5 sites sur 6
2	Mise en place et suivi du projet	Dépistages, prises de données	Réalisé	
3	Demi-journée de démonstration au champ	Site de la Capitale-Nationale	Réalisé	25 participants
4	Compilation et analyse des données		Réalisé	
5	Rédaction des rapports		Réalisé	
6	Bilans de saison		Réalisé	
7	Conférence	Journée provinciale sur la recherche de l'APFFQ	23 février 2023	Nombre de participants à confirmer
8	Préparation saison 2023		Réalisé	
9	Diffusion des résultats aux producteurs de l'APFFQ	Plusieurs communications ont été faites via les infolettres de l'APFFQ à ses membres depuis le début du projet pour présenter le projet. La description du projet a été intégré au site web de l'APFFQ	Réalisé et en continu	

ÉLÉMENTS JUSTIFIANT LA POURSUITE DU PROJET

Les résultats d'une première saison et d'une première expérience pour les producteurs participants ont été bons et encourageants. Pour la prochaine saison, certaines problématiques rencontrées seront solutionnées. L'objectif principal de réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides a été atteint et nous nous attendons à de meilleures performances dans les 2 prochaines saisons du projet. La poursuite du projet permettra aux producteurs et à leurs conseillers de poursuivre leur prise d'expérience avec ces stratégies de GIEC. Les résultats qui seront obtenus serviront également à la diffusion pour favoriser l'adoption de ces pratiques.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

Des bilans de saison seront présentés pour les participants de chacun des sites d'ici au 31 mars et au besoin les modifications ou améliorations aux méthodes utilisées seront discutées.

PLANIFICATION DE L'ANNÉE SUIVANTE

Tableau 2 : Planification de l'année suivante

Initiative ou activité	Description de l'initiative ou de l'activité	Statut de réalisation
Préparation saison 2023	Rencontres et discussions avec les équipes de chacun des sites	Réalisé
Réalisation des sites saison 2023	Conduite et suivi des sites	À venir
Diffusion des résultats aux producteurs de l'APFFQ	Informations publiées dans les outils de communication de l'APFFQ, invitations aux journées visites, conférences et formation du secteur	À venir
Organisation des demi-journées de démonstration au champ	Avec les équipes de chacun des sites	À venir

POURCENTAGE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Avancement des travaux	33 %
------------------------	------

PERSONNE-RESSOURCE POUR INFORMATION

Alex-Anne Couture, M.Sc.
Téléphone : (514) 438-5424
Courriel : a.couture@ciel-cvp.ca

Julien Brière, agr.
Téléphone : (514) 774-0295
Courriel : j.briere@ciel-cvp.ca

Pierre Lafontaine, Ph.D., agr.
Téléphone : (514) 926-7314
Courriel : p.lafontaine@ciel-cvp.ca

